

À La Hague, le 09 février 2025,



Monsieur Nicolas MAES
Directeur Général du Groupe Orano

Madame Corinne SPILIOS
Directrice Générale Orano Recyclage

Madame Stéphanie GAIFFE
Directrice de l'établissement Orano Recyclage La Hague

Objet : accord relatif à l'intéressement 2025-2027 au sein de l'entreprise Orano Recyclage

Mesdames, Monsieur,

La première négociation sur l'accord d'intéressement 2025-2027 Orano Recyclage s'est tenue le vendredi 07 février 2025. C'est sans surprise que vous nous avez annoncé votre proposition d'un intéressement **exclusivement lié à la production**.

En effet, il était largement relayé sur l'établissement de La Hague votre incompréhension à ce que les salariés du site de la Hague aient touché de l'intéressement sans remplir l'entièreté des objectifs de production.

Il nous semble impératif de vous inviter à une seconde lecture sous un angle différent.

En premier lieu, les salariés d'Orano Recyclage, comme le démontre notre intéressement 2024, **ont rempli de très nombreux objectifs** : le nombre de MIF (Manutention + Incendie + Consignation) essentiels pour s'assurer de la robustesse de nos processus et les renforcer, la maintenance préventive garante de notre avenir industriel, les baisses de consommation d'eau potable et d'électricité démontrant nos valeurs sociétales et la montée en compétences des exploitants, analystes et radioprotectionnistes permettant d'exploiter sereinement en sûreté/sécurité.

En second lieu, l'accord d'intéressement 2022-2024 était limité à 7% puisqu'au moment de sa négociation nous n'avions pas la visibilité qu'offre aujourd'hui l'Aval Du Futur (ADF).

Aval Du Futur pour lequel SUD a fortement plaidé auprès des Ministères et des médias. Nous écrivons encore régulièrement, quelle que soit l'instabilité politique, afin qu'il soit inscrit en dur dans une loi.

Définir l'accord d'intéressement 2025-2027 uniquement sur des critères de production, sur lesquels sont déjà conditionnés les 800 € d'abondement 2025 via nos objectifs de production de MOX et de CONVERSION, **serait une maladresse issue d'une réflexion hâtive**. Les premiers retours des salariés en ce sens renforcent notre crainte. Permettez-nous d'en détailler la genèse.

Le projet CONVERGENCE, annoncé en mars 2022, était un corollaire à une projection de fermeture de 14 réacteurs de 900 MWe qui aurait impacté lourdement les niveaux de production de la filière Recyclage. Il était alors craint le besoin d'une seule ligne de production sur l'établissement de la Hague.

Comme sus-cité, le projet Aval Du Futur et les contextes, national et mondial, sur la filière nucléaire ont très favorablement évolué. **Nos projets, énoncés lors des différents Comités de Groupe, en attestent.**

Le projet CONVERGENCE, dans sa phase n°2 liée à l'exploitation, **supprime 132 postes**. **La grande majorité de ces suppressions se fera sur la période de l'intéressement 2025-2027**. **Comprenez qu'un accord d'intéressement exclusivement lié à la production sur une telle période serait perçu comme une provocation**.

Les enjeux de compétences et les reclassements seront très importants pendant cette période.

Le mouvement social lié au pôle Uranium, issu d'un manque d'écoute initial lors de l'élaboration du projet CONVERGENCE, **est symptomatique des craintes que nous exposons dans ce courrier**.

Des discussions constructives avec les différents interlocuteurs (CODIR, DRH) ont désormais lieu régulièrement en salle de conduite. SUD a d'ailleurs demandé un engagement pour une fréquence plus élevée de ce type d'échange **sur l'ensemble des futurs pôles mutualisés**.

S'inscrire dans une amélioration commune du dialogue social serait un pilier essentiel à nos enjeux de production et d'attractivité. **Aucun salarié ne se satisfait d'avoir à faire grève**.

La période 2025-2027 est associée au plus grand changement d'organisation de l'histoire du site de La Hague. **Faire porter aux exploitants une pression excessive supplémentaire n'apparaît pas opportun**.

L'intéressement doit être un levier fort de motivation pour tous les salariés. Notre accord doit reprendre les enjeux déclinés aux salariés via la plaquette « 5 C ».

Une absence de reprise de ces objectifs les marginaliserait et **enverrait un signal négatif**. Cette reprise des objectifs est possible et **s'avèrerait facilitée en augmentant le plafond** de l'accord d'intéressement 2025-2027.

Consommation d'électricité, consommation d'eau, empreinte carbone, maintenance préventive (cœur de notre intéressement 2024), plan de formation, déchargement d'emballages, nombre de Kg de Pu traités (URP), nombre de CSD-C (ACC), la qualité de nos produits, la réduction du nombre de déchets C2i et une solidarité des sites La Hague/Melox **sont autant de critères devant transparaître dans l'intéressement**.

Les métiers de l'usine de la Hague sont pluriels, notre implication est indivisible. L'intéressement doit prendre en compte cette pluralité et **nous unir dans un même accord**.

Ce courrier s'inscrit dans une volonté d'assurer un climat social sain durant cette période cruciale et d'amorcer un nouveau cycle d'attractivité pour le personnel Orano Recyclage (La Hague et Melox).

Nous espérons que la période 2025-2027 sera marquée par une ambition commune de faire bénéficier les salariés d'un meilleur contrat social dans un climat apaisé et propice au développement souhaité par l'ensemble des collaborateurs.

Nous vous remercions pour la prise en compte de ce courrier et restons à votre entière disposition pour échanger de vive voix.

Cordialement,

Hervé SOHIER
Membre SUD du Comité de Groupe Orano
LH/UOCE/LABO FLUX EQ5
06.75.38.74.79

Arnaud LEMAITRE
Délégué Syndical Central SUD Orano Recyclage
LH/DMRE/TSQ Évaluation EQ4
06.03.17.05.15